



Ministère de la Culture  
à l'attention du directeur général des Patrimoines  
Philippe Barbat  
182, rue Saint-Honoré  
75 001 Paris  
le 20 juin 2019

Secrétariat national

objet : PTM / DGP / ouverture processus de concertation

Monsieur le directeur général des patrimoines,

Comme vous le savez, après les réunions bilatérales que le ministre a eu l'occasion de conduire tout début juin avec chacune des organisations syndicales représentatives, après le séminaire de l'encadrement supérieur du 14 juin, le comité technique ministériel du 17 juin a permis d'apporter ou de confirmer un certain nombre d'informations importantes sur les raisons, les objectifs et la méthode du Plan de Transformation Ministériel (PTM).

Ainsi, dans le cadre d'un débat qui aura duré près de trois heures, le ministre a-t-il tracé assez précisément les contours de la transformation et réorganisation devant intervenir effectivement début 2020.

Si nous n'oublions pas que les orientations générales fixées par le ministre s'inscrivent dans un projet gouvernemental dont nous combattons la philosophie et les objectifs et dont nous dénonçons les conséquences sociales, il faut bien reconnaître que cette fois le brouillard artificiel entretenu depuis de longs mois commence à se dissiper.

Nous avons désormais la confirmation que le PTM comporte les entrées principales suivantes :

- **Le regroupement au sein du Secrétariat Général (SG) des fonctions supports aujourd'hui présentes dans chacune des trois grandes directions.** Sont ainsi concernées la logistique, la communication, la formation, la documentation mais également les fonctions ressources humaines, et administratives et financières qui donneraient lieu respectivement à la création d'une DRH (direction des ressources humaines) et d'une DAF (direction administrative et financière).
- **Le regroupement auprès du SG de pôles transversaux** s'agissant des missions suivantes : Informatique et numérique ; Etudes, prospectives et évaluation ; Action européenne et internationale - sorte de guichets uniques relatifs à ces trois catégories d'enjeux.

Qu'advient-il alors des bases de données patrimoniales ? C'est aussi une question qui mérite d'être posée clairement.

- **La création d'une nouvelle direction, clairement identifiée dans l'organigramme du ministère, distincte du SG et chargée de la transversalité des politiques ministérielles** dans les domaines de la transmission et de l'accès à la culture, de la coordination des politiques territoriales, et des politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche (étant entendu que la tutelle des écoles restera sous la responsabilité des directions générales compétentes).
- **Un vaste plan de déconcentration** des dispositifs, actions, projets et politiques aujourd'hui portés par l'administration centrale, le SG et les directions générales.

Il convient d'ajouter à ce scénario déjà très dense l'annonce d'une réforme statutaire des musées nationaux "services à compétence nationale", et d'un nouveau plan d'évolution de la RMN-GP. Nous

savons par ailleurs qu'une mission d'audit et de réflexion sur la tutelle des opérateurs a été confiée à Jean-François Hébert.

Nous sommes donc confrontés à une réforme de très grande ampleur comme, de l'aveu du ministre lui-même, notre ministère n'en a pas connu depuis la RGPP, voilà maintenant une dizaine d'années.

Or si toutes les directions générales sont peu ou prou concernées par ce PTM, notamment du point de vue de la fusion des fonctions supports, il se trouve que la direction générale des patrimoines (DGP) dont vous avez la responsabilité est très certainement la plus lourdement touchée par les mesures annoncées.

Des six départements transversaux qui composent aujourd'hui la DGP, tous sans exception sont concernés par ce projet : Département de la communication ; Département de la formation scientifique et technique ; Département des systèmes d'information patrimoniaux ; Département des affaires européennes et internationales ; Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique ; Département de la politique des publics.

Quant au plan de réforme des musées et de la RMN-GP, on mesure aisément la gravité de la menace quand on sait la fragilisation du réseau muséal à l'heure de l'autonomie grandissante des principaux établissements publics et de la pression désormais considérable exercée par le marché sur leurs politiques de service public. Nous avons aussi toutes les raisons d'être très inquiets pour le devenir du Service des Musées de France, qui, il faut bien le dire, ne s'est jamais véritablement remis de la destruction de la Direction des Musées de France.

Plusieurs milliers d'emplois sous votre autorité sont donc potentiellement concernés d'une manière ou d'une autre par ce nouvel acte de réorganisation de l'administration centrale et de déconcentration.

Si nous avons évidemment beaucoup de choses à dire sur le contenu de cette réforme, sur son contexte et sa trajectoire, et sur ses objectifs politiques, nous sommes d'abord et avant tout préoccupés par la situation des personnels, par leurs conditions de travail et leur santé.

De ce point de vue, on peut dire que le ministre a entendu le message des agents, l'expression de leur malaise et de leur anxiété. Il mesure certainement aujourd'hui beaucoup mieux à quel point le dialogue social est abîmé dans ce ministère et toute la nécessité de prendre soin de celles et ceux qui portent haut les couleurs et les valeurs du service public culturel quand, chaque jour, la brutalité des méthodes managériales et les atteintes à la dignité progressent.

Le ministre a pris l'engagement formel devant la représentation syndicale d'une note d'orientation et de méthode qui fixe le calendrier de la concertation, son contenu et ses grandes thématiques. Cette concertation promise par le ministre et qui doit associer largement les personnels est de la plus haute importance. Elle est aussi très urgente.

Ceci étant, et compte tenu du paysage que nous venons de brosser, nous vous demandons par la présente, Monsieur le Directeur général, d'engager sans délai un processus de concertation pour la DGP. Cette concertation spécifique à la DGP, vous la devez aux agents placés sous votre responsabilité et vous vous devez de la piloter. Il n'est pas possible qu'il en soit autrement. Personne ne le comprendrait et les personnels que nous représentons ne l'accepteraient pas.

Certains que vous apporterez une réponse favorable à cette demande, nous vous prions d'agréer, monsieur le directeur général des Patrimoines, l'expression de nos salutations syndicales les meilleures.

Valérie Renault